

Compte-rendu
Séance ordinaire du 17 décembre 2025

Date de convocation : 11 décembre 2025

Sous la Présidence de : M. le Maire Guy ERNST,

Membres présents : M. Lionel PORCHE, Adjoint, Mmes et MM. Véronique KIEFFER, Marien

DURRENBERGER, Christian REPIS, Martine QUIRIN, Sylvie BLATTNER et Angélique GUYENOT

Membres excusés : MM. Jean-François SCHNEIDER (procuration à Guy ERNST) et Fabien METZLER, Adjoints Mmes Christine METZLER, Stéphanie FELDMANN et Émilie BESSON.

La séance est ouverte à 19 heures 49.

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

Madame Véronique KIEFFER est désignée secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 octobre 2025

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2025 dont la copie a été transmise aux membres du conseil municipal. Le procès-verbal n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 3 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire fait état des étapes de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme soumis à approbation. Il est rappelé notamment :

- Que les études ont permis de définir les Orientations du P.A.D.D. qui ont fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal le 9 octobre 2024 ;
- Que la concertation avec les habitants et les personnes publiques associées ont permis d'aboutir au projet de PLU qui a été arrêté par délibération du Conseil Municipal le 29 janvier 2025.

Il est à noter que les Personnes Publiques Associées, l'État sous couvert de la Préfecture, de la CDPENAF et de l'Autorité environnementale ont tous émis un avis favorables sans réserves au projet qui leur a été soumis.

Le dossier de PLU proposé à l'approbation du Conseil Municipal ce soir intègre l'ensemble des amendements et correctifs conformément aux réponses faites suite aux requêtes et aux avis des Personnes Publiques Associées et autres organismes consultés, et présentés dans les mémoires en réponse adressés au Commissaire Enquêteurs.

A l'issue de l'Enquête publique, Madame la Commissaire Enquêteuse a émis un avis favorable assorti de deux réserves : la première demandant de supprimer toute possibilité d'installation d'un nouveau terrain de camping en secteur Nt et la seconde, de corriger des erreurs matérielles présentes dans les tomes B et C du Rapport de présentation. M. le maire précise que le projet de PLU soumis à l'approbation du conseil municipal lève ces deux réserves.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les modifications précitées et approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération. La publication du PLU adopté se fera selon les modalités réglementaires.

Point 4 : Délibération Budgétaire Modificative

M. le maire informe le conseil qu'une dotation a été budgétisée à la mauvaise imputation sur le budget 2025, le versement s'étant effectué sur un autre compte que celui initialement prévu. Il convient donc de faire la régularisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à procéder à la régularisation du compte d'imputation.

Point 5 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Il est laissé la possibilité aux communes d'autoriser par délibération le règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25% des dépenses budgétisées en investissement l'année précédente (article L.1612-1 du CGCT). Ceci permet d'effectuer des travaux d'investissement entre la période du 1^{er} janvier de l'année jusqu'à la date d'adoption du budget qui ne saurait être supérieure au 30 avril (année électorale).

Pour mémoire, le montant des dépenses d'investissement prévu au budget 2025 s'élevait à 1 733 048,92 € (pour les chapitres concernés, à savoir les chapitres 13, 20 et 21). Le plafond qui serait à disposition du conseil municipal durant la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2026 s'élève à 433 262,23 €.

Cette mesure ayant déjà prouvé son utilité par le passé, M. le Maire propose de reconduire cette procédure pour 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à réaliser des dépenses d'investissement selon les modalités précitées.

Point 6 : Approbation du plan de coupes 2026

Selon l'état prévisionnel du plan de coupes 2026 établi par les services de l'Office National des Forets, un volume de 1 471 m³ toutes essences confondues est prévu sur l'ensemble des trois triages.

Toutefois, M. le Maire précise que ce volume de coupe reste purement théorique et que de nombreux facteurs peuvent le modifier, tels que les cours du bois sur la période à venir, ou l'état sanitaire des résineux.

M. le Maire précise ainsi qu'actuellement les prix de vente sont à la baisse, passant notamment d'un montant de 120 000 € pour 800 m³ il y a quelques années à 90 000 € pour 1 500 m³ aujourd'hui. C'est pourquoi aucune opération ne sera réalisée en cas de prix de vente manifestement trop bas.

Ce programme forestier n'appelant pas d'observations particulières, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'état prévisionnel du plan de coupe 2026.

Point 7: Passage au RIFSEEP pour l'ensemble des agents

Afin de se mettre en conformité avec la législation, les services de la trésorerie a signalé à la commune la nécessité de modifier les conditions de rémunérations complémentaires des agents contractuels (primes de fin d'année). A cette fin, il est possible d'attribuer le RIFSEEP aux agents contractuels évitant ainsi l'injustice pour ces agents de se voir purement et simplement leur prime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de mettre en place le RIFSEEP pour les agents titulaires.

Point 8 : Fixation d'une indemnité de départ à la retraite

Mme Claudine EYDMANN, ATSEM à l'école de HEILIGENBERG, a décidé de faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2026, après plusieurs années d'un engagement sans faille en faveur des enfants scolarisés dans le village.

Afin de récompenser l'implication et le dévouement de Mme EYDMANN à son poste, il est proposé de verser à cet agent une prime exceptionnelle de départ en retraite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser à Mme EYDMANN une prime de départ en retraite équivalent à un mois de salaire. Cette prime sera versée au mois de janvier 2026.

Point 9 : Remplacement de la chaudière de l'école

La chaudière installée à l'école de HEILIGNBERG présente actuellement des signes d'usure, bien compréhensibles au vu de son ancienneté.

En vue de pourvoir à son remplacement, M. le Maire présente aux membres du conseil municipal deux devis : l'un de la société BRUDERLIN à 23 890,99 € T.T.C, l'autre de la société MOREL à 26 841,60 € T.T.C., les deux chaudières proposées offraient des caractéristiques techniques similaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à pourvoir au remplacement de la chaudière de l'école, le choix se portant sur le devis BRUDERLIN

Point 10 : Informations du maire

M. le Maire fait part aux membres du conseil des derniers développements du chantier de rénovation de la rue de la Batteuse. Le gros œuvre étant fini, restent encore quelques chantiers concernant les réseaux secs. Ainsi, la société CRJ a reconnecté la fibre dans la rue. La société ORANGE quant à elle se chargera d'enlever les réseaux téléphoniques cuivrés voués à disparaître dans un avenir proche. Des poteaux seront également supprimés.

M. le Maire informe ses collègues que la rénovation du pont du Floessplatz a été réalisée en effectuant le remplacement de la structure endommagée en bois par la mise en place de nouvelles planches. Toutefois, la question d'une rénovation plus pérenne se pose. Il convient donc de remettre la question d'une étude de faisabilité sur la table.

M. le Maire porte également à la connaissance des conseillers que la commune va réaliser une nouvelle campagne de relevé des hydrants.

M. le Maire signale aux membres du conseil que le bulletin communal de décembre sera édité lundi prochain et remercie ses collègues de faire en sorte qu'il soit distribué avant Noël.

M. le Maire porte à la connaissance de l'assistance que la réunion du calendrier des fêtes destinée aux associations villageoises afin d'établir le planning des manifestations est prévue mardi 6 janvier.

Dans la même semaine, il est rappelé qu'aura lieu le samedi 10 janvier 2026 la flambée des Sapins, suivit le lendemain dimanche 11 janvier par la Fête des Aînés.

M. le Maire souhaite conclure en remerciant chaleureusement tous les membres du conseil ainsi que l'ensemble des agents pour leur travail et leur énergie consacrés à la commune.

L'ordre du jour étant épousé, le Maire lève la séance à 21 heures 18.

Le Maire
Guy ERNST

La Secrétaire de séance
Véronique KIEFFER

